



*Canadian Association of Provincial Court Judges  
Association canadienne des juges des cours provinciales*

---

## PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Samedi 21 avril et dimanche 22 avril 2018  
Hôtel Delta, Montréal  
Salle Concerto

---

### PERSONNES PRÉSENTES

Larry Anderson, Comité sur le droit  
Jean-Pierre Archambault, Comité sur l'accès  
à la justice  
Inez Cardinal, Saskatchewan  
Sandra Chapman, Manitoba  
Béatrice Clément, Québec  
Gary Cohen, coéditeur du site Web  
Gary Cornfield, Alberta  
Mike Cozens, Yukon  
Danielle Dalton, 2<sup>e</sup> vice-présidente  
Joseph De Filippis, trésorier  
Robert Gorin, président  
Wayne Gorman, Programme de  
consultation pour la magistrature  
Christine Harapiak, Comité sur la  
déontologie judiciaire  
Patrick Koskie, Saskatchewan  
Marco LaBrie, 1<sup>er</sup> vice-président  
Jeffrey Lantz, Île-du-Prince-Édouard  
Denise Leblanc, corédactrice du Journal  
(samedi seulement)  
Martine Leclerc, Cour municipale du  
Québec (samedi seulement)

Karen Lische, secrétaire  
Richard MacKinnon, Nouvelle-Écosse  
John Maher, Comité sur la rémunération  
Lee Ann Martin, Institut national de la  
magistrature  
Jean McBride, Manitoba  
Mayland McKimm, président sortant  
Katherine McLeod, Comité national sur la  
formation  
Ken Oliver, Nouveau-Brunswick  
Mélanie Roy, Comité sur l'égalité et la  
diversité; Comité sur les peuples indigènes  
et les cours (samedi seulement)  
David St. Pierre, Colombie-Britannique  
Wynne Anne Trahey, Terre-Neuve  
Theodore Tax, 3<sup>e</sup> vice-président  
David Walker, Comité sur la rémunération  
Martha Zivolak, Ontario  
Robin Finlayson, Comité national sur la  
formation  
Mary Kate Harvie, coéditrice du site Web

**Samedi 21 avril 2018**

### **1. BIENVENUE, VÉRIFICATION DU QUORUM ET ORDRE DU JOUR**

La réunion est déclarée ouverte à 8 h 32 par le président, le juge Robert Gorin, qui préside la réunion. Il souhaite la bienvenue à tous à la réunion. Une procuration a été déposée par Garth Malakoe des Territoires du Nord-Ouest, nommant Mike Cozens du Yukon à sa place. La juge Karen Lische a communiqué l'ordre du jour proposé par voie électronique aux participants préalablement à la réunion. Le quorum est atteint.

**MOTION** : Il est PROPOSÉ par le juge Marco LaBrie et APPUYÉ par le juge Ted Tax que l'ordre du jour proposé pour la réunion soit approuvé. MOTION ADOPTÉE.

### **2. VERSION ANGLAISE DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DES 25 ET 26 SEPTEMBRE 2017 À CHARLOTTETOWN ET VERSION FRANÇAISE DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DES 22 ET 23 AVRIL 2017 À MONTRÉAL**

Ces procès-verbaux ont tous été distribués par voie électronique par la secrétaire, juge Karen Lische, préalablement à la réunion.

**MOTION** : Il est PROPOSÉ par le juge Patrick Koskie et APPUYÉ par la juge Béatrice Clément que le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration des 22 et 23 avril 2017, en français, soit approuvé. MOTION ADOPTÉE.

**MOTION** : Il est PROPOSÉ par le juge Marco LaBrie et APPUYÉ par le juge Jeff Lantz que le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration des 25 et 26 septembre 2017, en anglais, soit approuvé. MOTION ADOPTÉE.

### **3. RAPPORT DU PRÉSIDENT**

Le juge Robert Gorin a distribué son rapport écrit préalablement à la réunion.

En plus de son rapport écrit, le juge Robert Gorin précise que l'ACJCP a obtenu le statut d'intervenant dans le Renvoi du Québec, qui sera probablement entendu en novembre. La semaine dernière, l'avocat de l'ACJCP a déposé environ 850 pages de preuves en notre nom pour ce renvoi. Cela a été fait plus tôt que prévu grâce à la coopération dont a bénéficié l'ACJCP de la part des juges en chef des provinces et des territoires ayant des juridictions civiles.

Le juge Gorin fournit une mise à jour au conseil et remercie les différentes personnes nouvellement nommées d'avoir accepté d'exercer leur rôle de bénévoles. La juge Mary Kate Harvey, par exemple, est coéditrice du site Web et commencera bientôt à travailler avec les juges Gary Cohen et Alan Tufts en tant que cowebmestres. La juge Katherine McLeod a assumé la

présidence du Comité national sur la formation et a joué un rôle déterminant dans le programme axé sur les compétences à Niagara-on-the-Lake. Elle bénéficie d'une réputation internationale. Le juge Robin Finlayson est de retour à l'ACJCP au poste de vice-président du Comité national sur la formation. L'ACJCP est très heureuse qu'il soit de retour avec nous.

Le juge Larry Anderson quittera bientôt ses fonctions de président du Comité sur le droit pour être remplacé par le juge Josh Hawkes de l'Alberta.

En passant en revue les résolutions des directeurs issues de l'assemblée générale annuelle, le juge Gorin indique qu'elles ont toutes été résolues mis à part le problème en Pologne. La juge Carena Roller, présidente du Comité sur l'indépendance judiciaire, est actuellement en congé de maladie et la mission de ce comité n'a donc pas été remplie pour le moment.

#### **4. RAPPORT DE LA SECRÉTAIRE**

La juge Karen Lische a préalablement distribué son rapport aux membres par voie électronique et rappelle au conseil que les dates des réunions pour le reste de l'année 2018 sont indiquées dans son rapport. En outre, la réunion de printemps du conseil d'administration de l'ACJCP de l'an prochain se tiendra les 6 et 7 avril 2019. La juge Lische enverra prochainement aux membres du conseil un courriel séparé indiquant les dates des réunions du bureau de direction et des directeurs pour 2019.

#### **5. RAPPORT DU TRÉSORIER**

Le juge Joe De Filippis a fourni le rapport du trésorier à l'avance et l'a distribué par voie électronique aux membres du conseil.

Des questions ont été posées et des réponses ont été données. Le juge De Filippis signale toutes les recettes sont rentrées, sauf celles provenant de Terre-Neuve-et-Labrador, qui ont été retardées pour des raisons bureaucratiques.

Le juge Joe De Filippis encourage les membres à soumettre leurs dépenses en scannant les documents pertinents et en les lui envoyant directement. Il note qu'il acceptera toujours des copies papier des reçus, mais préfère qu'ils soient scannés à partir de maintenant.

#### **6. BUDGET 2018-2019**

Le juge Joe De Filippis a communiqué électroniquement à l'avance aux membres du conseil le budget du trésorier et était disponible pour répondre à leurs questions.

**MOTION** : Il est PROPOSÉ par le juge Ted Tax et APPUYÉ par la juge Martha Zivolak que les rapports du président, de la secrétaire et du trésorier soient approuvés. MOTION ADOPTÉE.

## **7. FORMATION**

### **a. Comité national sur la formation (CNF)**

La juge Katherine McLeod fait partie intégrante du programme axé sur les compétences à Niagara-on-the-Lake et, compte tenu du grand nombre de nouvelles nominations, ce programme comportera deux sessions cette année, en juin 2018 et en novembre 2018, afin de pouvoir accueillir tous les juges nouvellement nommés à la magistrature.

La juge McLeod a distribué aux membres du conseil un budget comportant des notes détaillées préalablement à la réunion. La juge McLeod a également rédigé un article pour le Journal qui devrait être disponible en juillet 2018.

Le juge Robin Finlayson rappelle au conseil qu'il est essentiel que le congrès de formation de l'ACJCP comporte à la fois des composantes pénales, familiales et civiles.

### **b. Programme de formation des nouveaux juges (PFNJ)**

Le Programme de formation des nouveaux juges (PFNJ) à Bromont commence le dimanche 22 avril 2018. Le nombre de nouveaux juges participant à la session de cette année a doublé. Cent dix-huit nouveaux juges assisteront au programme de Bromont cette année. La juge Katherine McLeod se rendra à Bromont et fera une présentation au PPNJ.

Le juge Thierry Nadon n'était pas présent à la réunion du conseil et n'a pas fourni de rapport. Toutefois, le calendrier du Programme de formation des nouveaux juges à Bromont a été examiné. Les membres du bureau de direction de l'ACJCP assisteront à la séance d'ouverture et s'adresseront aux juges nouvellement nommés au sujet de l'importance de l'ACJCP le dimanche 22 avril 2018.

## **8. INSTITUT NATIONAL DE LA MAGISTRATURE (INM)**

La juge Lee Ann Martin a déposé un rapport qui a été distribué aux membres du conseil préalablement à la réunion. De nombreux changements sont en cours à l'INM et certains d'entre eux ont fait l'objet d'une discussion.

## **9. COMITÉ SUR LA RÉMUNÉRATION**

Le juge John Maher a distribué le rapport du Comité sur la rémunération préalablement à la réunion.

Le juge John Maher, appuyé par le juge David Walker, recommande à l'ACJCP de faire appel aux services de M. Paul Thomas (Ph. D.) pour préparer un article d'opinion destiné à être publié dans un journal de science politique sur la question de la rémunération des juges. Cette question est discutée et renvoyée au Forum des directeurs pour plus ample examen et pour une discussion approfondie. M. Thomas a une réputation bien établie.

#### **10. COMITÉ SUR LA DÉONTOLOGIE JUDICIAIRE**

La juge Christine Harapiak a soumis son rapport aux différents membres du conseil préalablement à la réunion.

La juge Harapiak rappelle au conseil qu'il y a actuellement trois sièges vacants au sein de ce comité et qu'elle pourrait bientôt se retirer de la présidence. Le bureau de direction a remercié la juge Christine Harapiak pour ses services et son dévouement.

#### **11. COMITÉ SUR L'INDÉPENDANCE JUDICIAIRE**

La juge Carena Roller a distribué son rapport préalablement à la réunion. Toutefois, en raison de son congé de maladie, elle a fait part de ses regrets de ne pas pouvoir assister à la réunion.

#### **12. COMITÉ SUR LE DROIT**

Le juge Larry Anderson fournit au conseil un aperçu du projet de loi C-75. Le juge Anderson indique que ce projet de loi évite à la police de devoir appuyer les mandats de perquisition et autorise les comparutions par télévision en circuit fermé à toutes les étapes de la procédure. Toutefois, le pouvoir discrétionnaire des juges est maintenu et, en ce qui concerne les infractions de violence familiale, ce projet de loi augmente la peine maximale pour les récidivistes, rend cela une circonstance aggravante, implique une inversion du fardeau de la preuve dans une audience de mise en liberté sous caution et élargit la définition de « partenaire intime ». En outre, il comporte une réduction du recours aux audiences préliminaires et une extension du délai pour certaines dispositions concernant les nouveaux choix de plaider ainsi qu'une reclassification des infractions. Il fait passer la peine minimale pour les infractions punissables par procédure sommaire de six à douze mois et rend les infractions passibles d'un maximum de dix ans d'emprisonnement des infractions hybrides. La peine maximale pour les infractions punissables par procédure sommaire est de deux ans moins un jour. Ce projet de loi pourrait entraîner une augmentation du nombre des décisions, de la part des procureurs adjoints de la Couronne, de faire instruire leurs affaires par les cours provinciales et territoriales. Il intègre également en vertu de la loi le principe de l'échelle. Une nouvelle formulation est utilisée pour les ordonnances de mise en liberté et des critères sont établis pour déterminer si une caution est apte. La caution doit signer une déclaration et le juge a le pouvoir discrétionnaire de ne pas l'exiger. En outre, il y aura ce qu'on appelle une audience de renvoi judiciaire qui peut être utilisée pour des infractions

contre l'administration de la justice. La police disposera de pouvoirs plus importants de mise en liberté, selon lesquels l'agent qui a procédé à l'arrestation pourra libérer le suspect sans passer par un agent responsable et un juge pourra examiner les conditions de la mise en liberté. Les preuves policières courantes peuvent être déposées par affidavit, le juge ayant le pouvoir discrétionnaire d'ordonner à la personne d'être présente pour le contre-interrogatoire. Les pouvoirs des juges chargés de la gestion des instances sont élargis. Ils peuvent entendre les demandes de changement de tribunal et devenir juges responsables de la gestion des instances plus tôt qu'auparavant. Le bureau de direction et le conseil d'administration de l'ACJCP ont remercié le juge Larry Anderson pour sa contribution de longue date à l'ACJCP, car il va quitter ses fonctions après cette réunion et être remplacé par le juge Josh Hawkes de l'Alberta, récemment nommé.

### **13. COMITÉ SUR L'ÉGALITÉ ET LA DIVERSITÉ**

La juge Mélanie Roy a distribué son rapport aux membres du conseil préalablement à la réunion. Elle fait part de sa frustration concernant le fait que son comité n'a pas été en mesure d'atteindre ses objectifs. Le Comité sur l'égalité et la diversité est un comité constitutionnel. Le bureau de direction abordera cette question. Le bureau de direction envisagera des moyens de revigorer le Comité sur l'égalité et la diversité. Il existe une règle stipulant que le mandat à un comité de l'ACJCP est de trois ans, sous réserve de certaines exceptions. Le bureau de direction vérifiera si ce comité respecte ou non la règle des trois ans.

### **14. PROGRAMME DE CONSULTATION POUR LA MAGISTRATURE**

Le juge Wayne Gorman a distribué son rapport par voie électronique préalablement à la réunion.

Il a répondu aux questions et a indiqué que son programme était utilisé principalement par des juges en exercice, mais qu'il était également à la disposition des membres de leur famille. Il a envoyé un sondage sur la satisfaction et a reçu des réponses positives. Les personnes qui ont fait appel au programme sont satisfaites des résultats.

### **15. COMITÉ SUR LES COMMUNICATIONS**

#### **a. Journal des juges provinciaux**

Le juge Ross Green ne pouvait pas assister à la réunion, mais a distribué son rapport préalablement à la réunion. La juge Denise Leblanc, corédactrice, a également soumis un rapport qui a été distribué préalablement à la réunion et elle était présente pour répondre aux questions éventuelles.

Le juge Robert Gorin, président de l'ACJCP, a rendu hommage à l'engagement de la juge Denise Leblanc en matière de formation judiciaire compte tenu de sa participation à la

formation en langue française des juges des cours provinciales et territoriales à Caraquet, au Nouveau-Brunswick.

**b. Gestionnaire du site Web**

Le juge Gary Cohen a fourni un rapport qui a été distribué préalablement à la réunion.

En plus de son rapport, le juge Cohen indique que le site Web de l'ACJCP a été récemment actualisé et qu'il contiendrait bientôt la liste des comités et de leurs membres, ainsi que, si cette information est disponible, les dates de leur mandat. Le juge Cohen rappelle aux membres du conseil de ne pas utiliser leur mot de passe personnel pour le site Web de l'ACJCP au cas où les mots de passe se trouveraient compromis.

Le juge Cohen indique que les rapports en vue de cette réunion qui ont été distribués préalablement à la réunion sont affichés sur le site Web.

La juge Mary Kate Harvie a également distribué un rapport préalablement à la réunion et elle confirme que le *Bulletin d'information* de l'ACJCP n'existe plus. En remplacement, une série d'articles seront distribués et affichés sur le site Web. L'objectif de la juge Mary Kate Harvey est de faire parvenir l'information aux juges.

**16. COMITÉ SUR L'ACCÈS À LA JUSTICE**

Le juge Jean-Pierre Archambault a distribué son rapport préalablement à la réunion. Ce comité a été très occupé et envisage de préparer un document destiné aux plaideurs non représentés.

**17. PROJET SUR L'HISTORIQUE**

La juge Céline Gervais n'était pas disponible pour assister à la réunion du conseil d'administration en raison de circonstances imprévues. Son rapport a été déposé et distribué préalablement à la réunion.

**18. CONSEIL CONSULTATIF SUR LA DÉONTOLOGIE**

La juge Shelagh Creagh a déposé et distribué son rapport à l'avance et la juge Christine Harapiak en a fait le compte-rendu.

**19. COMITÉ SUR LA JUSTICE AUTOCHTONE**

La juge Mélanie Roy a distribué son rapport préalablement à la réunion.

Les objectifs préliminaires proposés par le comité sont les suivants :

- **Vision** – Le Comité sur la justice autochtone reconnaît qu’il est important de répondre à l’appel à l’action de la Commission de vérité et réconciliation du Canada et reconnaît également la nécessité d’apporter des changements au système judiciaire en vue d’aborder les problèmes auxquels doivent faire face les personnes autochtones qui comparaissent devant les cours provinciales.
- **L’Association canadienne des juges des cours provinciales** reconnaît qu’il est important de dispenser une formation continue pour aider tous les juges des cours provinciales à réaliser les objectifs fixés par chaque province en réponse à l’appel à l’action de la Commission de vérité et réconciliation du Canada.
- **Mission et objectifs** – 1) Établir une base de données nationale permanente sur les ressources relatives aux questions de justice autochtone. (2) Explorer et intégrer des approches différentes pour reconnaître et résoudre les problèmes auxquels sont confrontés les peuples autochtones dans toutes les instances judiciaires provinciales. (3) Veiller à ce que les juges des cours provinciales soient continuellement informés du contexte social des peuples autochtones dans le système de justice canadien afin qu’ils acquièrent les compétences culturelles nécessaires pour rendre la justice dans ce contexte social. 4) Encourager et faciliter, dans la mesure du possible, la fourniture de ressources et de services communautaires et gouvernementaux aux peuples autochtones.
- **Objectifs prioritaires** – (1) Cerner des domaines en vue de formation judiciaire et, en collaboration avec le Comité sur la formation judiciaire, formuler des recommandations ou créer des programmes particuliers pouvant être offerts dans l’ensemble du pays. (2) Confirmer quels sont les programmes et les ressources actuellement à la disposition des personnes autochtones dans nos divers tribunaux à travers le pays, évaluer ce qui fonctionne, ce qui pourrait être modifié, ce qui pourrait être élargi afin de promouvoir des pratiques exemplaires dans les cours provinciales à l’échelle nationale. (3) Établir des relations avec les communautés autochtones en ce qui concerne la justice. (4) Faire des recommandations à l’ACJCP sur les questions liées à la justice autochtone.

**MOTION** : Il est PROPOSÉ par la juge Martha Zivolak et APPUYÉ par le juge Ted Tax que les rapports sur les différents comités soient approuvés. MOTION ADOPTÉE.

## 20. POINTS PRIORITAIRES

### a. Comité sur la justice autochtone

Le juge Robert Gorin souhaite que le Forum des directeurs envisage si le Comité sur les peuples indigènes et les cours, qui est actuellement un comité spécial, devrait devenir un

comité permanent où, si possible, toutes les régions du Canada seraient représentées et dont, si possible, tous les membres seraient des personnes des Premières nations, des Inuits ou des Métis. Ce point est renvoyé au Forum des directeurs pour examen.

#### **b. Mandat des membres des comités**

Le juge Robert Gorin souhaite faire en sorte que les comités de l'ACJCP soient régulièrement revitalisés en respectant la règle du mandat de trois ans, avec une prolongation éventuelle telle qu'adoptée auparavant, lorsque le juge Mayland McKimm était président de l'ACJCP.

Le juge Robert Gorin demande à ce que le site Web mette à jour la liste des membres des comités en indiquant l'année de nomination au comité de chacun des membres afin que cela soit convenablement surveillé. Il existe toutefois des comités qui sont exempts de cette règle, tels que le Comité sur la rémunération et le Comité sur la formation.

Le juge Robert Gorin note que le Comité sur l'accès à la justice a réussi à obtenir une exemption temporaire à la règle des trois ans.

#### **c. Rencontre avec la ministre fédérale de la Justice, Jody Wilson-Raybould, le lundi 23 avril 2018**

Le juge Robert Gorin explique aux membres du conseil d'administration de l'ACJCP que le bureau de direction s'était réuni au préalable le jeudi 19 avril 2018 pour discuter des questions qui seraient abordées lors de la réunion avec la ministre fédérale de la Justice.

Le juge Gorin indique les différents sujets susceptibles d'être discutés avec la ministre fédérale de la Justice et encourage à ce que cette question soit discutée plus avant lors du Forum des directeurs. Le bureau de direction se réunira avec la ministre fédérale de la Justice, Jody Wilson-Raybould, le lundi 23 avril 2018 à 13 h 45 sur la Colline du Parlement à Ottawa.

#### **d. Réunion avec la Cour suprême du Canada et l'honorable juge Suzanne Côté, lundi 23 avril 2018**

Le juge Robert Gorin a confirmé que le bureau de direction de l'ACJCP se réunirait avec l'honorable juge Suzanne Côté le lundi 23 avril 2018 à 15 h 30 à la Cour suprême du Canada.

Le juge Gorin propose à nouveau que le sujet de cette réunion soit discuté lors du Forum des directeurs au cas où ils voudraient recommander d'autres thèmes de discussion.

#### **e. Augmentation des cotisations**

Le juge Joe De Filippis encourage les directeurs à discuter lors du Forum des directeurs de la question de l'augmentation des cotisations. Il souhaite que le Forum des directeurs

propose que, à partir du 1<sup>er</sup> avril 2019, la cotisation payable par tous les juges à plein temps passe à 300 \$ (au lieu de 200 \$) et que la cotisation payable par toutes les autres catégories de juges passe à 75 \$ (au lieu de 50 \$).

La juge Martha Zivolak indique qu'il faudrait peut-être modifier le libellé comme suit : « juges payant des cotisations ». La question sera discutée lors du Forum des directeurs.

Le juge Joe De Filippis indique que les cotisations de l'ACJCP sont restées au même niveau depuis 19 ans, mais que les coûts ne sont plus les mêmes et qu'ils ont augmenté. Le juge David Walker souligne la nécessité d'une augmentation des cotisations pour se préparer aux éventuels litiges futurs.

#### **f. Prix de la justice 2018 de l'ACJCP**

Le juge Marco LaBrie a proposé un candidat qu'il juge digne du Prix de la justice 2018 de l'ACJCP. Une discussion s'ensuit au sujet des contributions de cette personne à l'ACJCP. La décision concernant ce prix revient au bureau de direction de l'ACJCP et la personne choisie sera honorée lors du congrès de formation de l'ACJCP, qui se tiendra à Montréal en novembre 2018.

#### **g. Médaille 2018 de l'ACJCP**

Le juge Robert Gorin a renvoyé la discussion de cette question au Forum des directeurs.

Préalablement à la réunion, le juge David Walker et le juge Jacques Nadeau ont distribué une proposition visant à décerner la médaille 2018 de l'ACJCP à une certaine personne. Cette proposition a été distribuée préalablement à la réunion. Les contributions de la personne proposée comme récipiendaire de la médaille font l'objet d'une discussion et le Forum des directeurs étudiera la question.

#### **h. Voyage éducatif 2019**

Le juge Joe De Filippis indique que le prochain voyage éducatif de l'ACJCP aura lieu en juin 2019. La destination sera le sud de l'Italie et l'île de Malte. L'organisatrice du voyage sera Hindy Friedman.

La juge De Filippis a déjà pris contact avec le consulat d'Italie et s'attend à ce que le groupe se réunisse avec des juges à Rome et peut-être à Palerme et en Sicile. Il s'attend à ce que l'itinéraire soit fourni dans les prochains mois, accompagné des coûts prévus. La juge Mary Kate Harvie demande que l'itinéraire soit également communiqué au site Web. Comme toujours, ce voyage comportera un volet éducatif important.

**La séance est levée à 12 h 15.**

## **21. RÉUNION DU FORUM DES DIRECTEURS – DE 12 h 53 à 14 h 03**

**Dimanche 22 avril 2018**

## **22. RAPPORT SUR LA RÉUNION DU FORUM DES DIRECTEURS**

La juge Béatrice Clément confirme que le juge Joe De Filippis était présent à la réunion pour répondre aux questions relatives au budget.

La juge Béatrice Clément résume ensuite les discussions et les motions adoptées lors du Forum des directeurs. Le procès-verbal de cette réunion est joint aux présentes à l'annexe A.

**MOTION** : Il est PROPOSÉ par la juge Béatrice Clément et APPUYÉ par le juge Gary Cornfield que le procès-verbal et les résolutions de la réunion du Forum des directeurs soient approuvés.  
MOTION ADOPTÉE.

## **23. RAPPORTS DES DIRECTEURS PROVINCIAUX ET TERRITORIAUX**

### **Terre-Neuve-et-Labrador**

La juge Wynne Anne Trahey a déposé son rapport par voie électronique et n'a rien à ajouter, mis à part le fait qu'ils se penchent sur la question des journées en chambre. La juge Trahey était disponible pour répondre à toute question.

### **Nouvelle-Écosse**

Le juge Richard MacKinnon a déposé son rapport par voie électronique et n'a rien à ajouter, si ce n'est les sincères remerciements de la Nouvelle-Écosse à l'ACJCP et aux autres associations provinciales et territoriales pour leur assistance financière. Cela comprend la subvention de 10 000 \$ du Nouveau-Brunswick à la Nouvelle-Écosse.

### **Île-du-Prince-Édouard**

Le juge Jeff Lantz a déposé son rapport par voie électronique et n'a rien à y ajouter. Il était disponible pour répondre aux questions.

### **Nouveau-Brunswick**

Le juge Ken Oliver était disponible pour répondre aux questions concernant le rapport de la juge Geri Mahoney, qui avait été distribué par voie électronique préalablement à la réunion.

### **Québec**

La juge Béatrice Clément a déposé son rapport par voie électronique préalablement à la réunion. Elle ajoute que la Cour d'appel du Québec a entendu la requête de provision pour frais déposée par la Cour supérieure de justice. Ils attendent une décision à ce sujet. Les dates d'audience pour

le Renvoi n'ont pas encore été fixées, mais on s'attend à ce qu'elles se tiennent en novembre 2018 ou aux environs. Le juge Clément était disponible pour répondre aux questions.

### **Cour municipale de la Ville de Montréal**

La juge Martine Leclerc a distribué son rapport par voie électronique préalablement à la réunion.

La juge Béatrice Clément était disponible pour répondre aux questions concernant le rapport.

### **Ontario**

La juge Martha Zivolak a distribué son rapport préalablement à la réunion. Elle ajoute que la Cour de justice de l'Ontario a connu un renouvellement important de ses effectifs au cours de la dernière année, ainsi que de nombreuses nouvelles nominations. Elle rappelle à tous que les choses bougent au sujet de la Cour unifiée de la famille et que celle-ci est mise en œuvre par étapes partout en Ontario.

La juge Zivolak était disponible pour répondre aux questions.

### **Manitoba**

La juge Sandra Chapman a déposé son rapport préalablement à la réunion et a ajouté qu'il y avait actuellement trois juges en congé de maladie à Winnipeg, au Manitoba. Elle explique que la charge de travail est lourde et les conditions de travail stressantes.

La juge Sandra Chapman était disponible pour répondre aux questions.

### **Saskatchewan**

Le juge Patrick Koskie a distribué son rapport préalablement à la réunion et a ajouté que les deux nouvelles nominations en Saskatchewan étaient des juges autochtones. Il était disponible pour répondre aux questions.

### **Territoires du Nord-Ouest**

Le juge Garth Malakoe a distribué son rapport préalablement à la réunion et le juge Robert Gorin était disponible pour répondre aux questions concernant le rapport.

En plus du rapport, le juge Gorin explique que les Territoires du Nord-Ouest sont en pourparlers avec le gouvernement en vue d'établir un programme de juges surnuméraires, semblable à celui qui existe en Alberta.

### **Alberta**

Le juge Gary Cornfield a distribué son rapport préalablement à la réunion et était disponible pour répondre aux questions.

### **Colombie-Britannique**

Le juge David St. Pierre a distribué son rapport préalablement à la réunion et a ajouté que la Colombie-Britannique était toujours en litige. La Colombie-Britannique ne voit pas d'énormes problèmes surgir en liaison avec la décision *Jordan*. Ils ont des règles concernant les délais pour la divulgation ce qui leur permet de gérer convenablement leurs instances.

Le juge David St. Pierre était disponible pour répondre aux questions.

## **Yukon**

Le juge Michael Cozens a déposé et distribué son rapport préalablement à la réunion. En outre, il a indiqué que le juge Peter Chisholm était maintenant juge en chef de la Cour du Yukon.

Le juge Michael Cozens était disponible pour répondre aux questions.

***MOTION*** : Il est PROPOSÉ par la juge Béatrice Clément et APPUYÉ par le juge Ken Oliver que les rapports des directeurs provinciaux et territoriaux soient approuvés. MOTION ADOPTÉE.

## **24. CONGRÈS ANNUELS**

### **a. Congrès 2017 – Charlottetown**

Le juge Jeff Lantz indique que le Congrès 2017 à Charlottetown a été organisé par les juges des Territoires du Nord-Ouest et animé par les juges de l'Île-du-Prince-Édouard. Les chiffres définitifs sont connus et le surplus s'élève à près de 65 000 \$. De ce surplus, 32 000 \$ (environ) ont été versés à l'ACJCP. Cela représente environ la moitié du surplus. Cent quatre-vingt-onze (191) personnes s'étaient inscrites ainsi que soixante (60) conjoints. La juge Nancy Orr a réussi à économiser beaucoup d'argent durant le congrès. Du surplus restant, 10 000 \$ sont allés à Terre-Neuve-et-Labrador pour les aider dans leur litige et 10 000 \$ sont allés à la Nouvelle-Écosse, également en cadeau pour les aider dans leur litige.

### **b. Congrès 2018 – Montréal**

Le juge Marco LaBrie indique que le congrès de cette année aura lieu à Montréal, au Québec, du 14 au 17 novembre 2018 et que le thème sera la déontologie judiciaire.

Le lundi 12 novembre 2018, il y aura une réunion du Comité sur la rémunération.

Le mardi 13 novembre et le mercredi 14 novembre 2018 auront lieu les réunions du conseil d'administration et du bureau de direction.

La portion formation du congrès débutera dans la soirée du mercredi 14 novembre 2018.

Le juge LaBrie a pu confirmer que le juge en chef, l'honorable juge Richard Wagner, sera présent au congrès.

Le banquet aura lieu le jeudi soir. La portion formation du congrès se déroulera le jeudi et le vendredi.

L'assemblée générale annuelle aura lieu le samedi matin.

Bien que la préinscription soit disponible et qu'elle ait été disponible avant la fin de l'exercice financier, l'inscription ordinaire sera disponible lorsque le site Web sera opérationnel en juin 2018. Le juge LaBrie rappelle à tous que le congrès aura lieu à l'hôtel Sheraton Montréal.

#### **c. Congrès 2019 – Alberta**

La juge Danielle Dalton indique que le Congrès 2019 aura lieu à Banff, du 2 au 5 octobre 2019.

Il se tiendra au Banff Park Lodge et dans d'autres hôtels des environs.

Le thème n'a pas encore été choisi pour ce congrès de formation, mais il aura des composantes familiale, civile et pénale. Il est prévu que la réunion préalable du Comité sur la rémunération ait lieu le 30 septembre 2019 et que le conseil d'administration se réunisse les 1<sup>er</sup> et 2 octobre 2019.

Le soir du mercredi 2 octobre, la réception donnera le coup d'envoi du congrès.

Il y aura un banquet le vendredi soir et peut-être un dîner et une soirée dansante.

Le comité organisateur examine la possibilité de bénéficier de réductions sur West Jet et Brewster Bus Lines. Ils s'attendent à avoir bientôt un lien vers leur site Web sur le site Web de l'ACJCP afin que les personnes puissent s'inscrire en ligne. Ils envisagent d'organiser des excursions à Lake Louise et aux champs de glace Columbia. Ils travaillent également en vue d'obtenir des services d'interprétation simultanée.

#### **d. Congrès 2020 – Nouvelle-Écosse**

Le juge Ted Tax indique que le Congrès de la Nouvelle-Écosse se tiendra à Halifax, à l'hôtel Marriott Harbourfront, situé sur le front de mer, du mercredi 16 septembre au vendredi 18 septembre 2020.

Le thème n'a pas été choisi pour le moment. Ils ont pour objectif d'avoir au moins 200 personnes inscrites et environ 50 à 60 conjoints.

#### **e. Congrès 2021 – Saskatchewan**

Le juge Patrick Koskie indique que le Congrès 2021 en Saskatchewan aura lieu du 26 septembre au 2 octobre 2021 à Saskatoon.

#### **f. Congrès 2022 – Ontario**

La juge Martha Zivolak indique qu'un comité est chargé d'envisager des dates éventuelles pour ce congrès ainsi que son emplacement. Les dates possibles sont du 18 au 23 septembre 2022 ou bien du 23 au 28 octobre 2022. Il aura probablement lieu à Toronto, bien qu'Ottawa soit également envisagé.

**MOTION** : Il est PROPOSÉ par le juge Gary Cornfield et APPUYÉ par la juge Martha Zivolak que les rapports sur les congrès soient approuvés. MOTION ADOPTÉE.

## **25. QUESTIONS AUX MEMBRES DU BUREAU**

Il n'y a pas de questions à l'intention des membres du bureau.

## **26. AFFAIRES NOUVELLES**

Le juge Mayland McKimm demande s'il pourrait présenter un certain intérêt d'envisager un éventuel programme d'échange. Une discussion s'ensuit sur le fait que certains juges instruisent des affaires dans d'autres provinces ou territoires afin d'éviter les conflits d'intérêt. Les membres du groupe pensent qu'il vaudrait la peine d'en parler à l'occasion de notre déjeuner avec le CCJC lors du Congrès de Montréal en novembre.

Une discussion a lieu sur les questions relatives à la gestion des instances et des informations sont échangées sur les meilleures pratiques en vue de fournir une éducation sur les compétences en constante évolution de notre magistrature.

Le juge Robert Gorin rend hommage aux directeurs et aux présidents des comités et les remercie pour leur travail et le temps qu'ils consacrent à l'ACJCP.

## **27. LEVÉE DE SÉANCE**

**MOTION** : Il est PROPOSÉ par le juge Patrick Koskie et APPUYÉ par la juge Sandra Chapman que la séance du conseil d'administration soit levée. MOTION ADOPTÉE.

**La séance est levée à 10 h 22.**

## ANNEXE A

### Procès-verbal du Forum des directeurs

Samedi 21 avril 2018

Salle Concerto, Delta Montréal

#### Personnes présentes :

Sandra Chapman et Jean McBride (Manitoba)

Béatrice Clément (Québec)

Gary Cornfield (Alberta)

Michael Cozens (Yukon)

Pat Koskie (Saskatchewan)

Jeffrey Lantz (Île-du-Prince-Édouard)

Martine Leclerc (Cour municipale de Montréal)

Richard MacKinnon (Nouvelle-Écosse)

Garth Malakoe par procuration reçue par Michael Cozens (Territoires du Nord-Ouest)

Ken Oliver (pour Geri Mahoney – Nouveau-Brunswick)

David St. Pierre (Colombie-Britannique)

Wynne Anne Trahey (Terre-Neuve-et-Labrador)

Martha Zivolak (Ontario)

#### 1. BIENVENUE, VÉRIFICATION DU QUORUM ET ORDRE DU JOUR

La juge Béatrice Clément préside la réunion et ouvre la séance à 12 h 53. Le juge Gary Cornfield fait office de secrétaire pour la réunion.

Les points à l'ordre du jour sont les suivants :

1. Augmentation des cotisations de l'ACJCP à compter du 1<sup>er</sup> février 2019. La juge Martha Zivolak souhaiterait que la formulation soit modifiée afin que les juges à la retraite qui sont membres d'office de l'association de l'Ontario et ne paient pas de cotisation à l'association des juges de l'Ontario ne soient pas tenus de payer de cotisation à l'ACJCP.
2. Article de recherche à préparer par M. Paul Thomas (Ph. D.)
3. Dépenses du juge John Maher pour sa rencontre avec M. Thomas
4. Approbation du projet de budget révisé
5. Comité sur la justice autochtone
6. Médaille de l'ACJCP
7. Demander au bureau de direction de soulever la question des peines minimales obligatoires lors de sa réunion avec la ministre fédérale de la Justice le 23 avril 2018.

8. Déductibilité des cotisations de retraite.

## **2. AUGMENTATION DES COTISATIONS DE L'ACJCP**

Lors de la réunion du conseil d'administration de l'ACJCP de septembre 2017, les directeurs avaient approuvé une augmentation des cotisations de l'ACJCP à compter du 1<sup>er</sup> avril 2019. La cotisation passe de 200 \$ à 300 \$ pour les juges qui paient une pleine cotisation à leur association provinciale. Tous les autres juges doivent payer une cotisation annuelle de 75 \$ au lieu de la cotisation actuelle de 50 \$. La juge Martha Zivolak fait remarquer qu'en Ontario, il y a des juges à la retraite qui sont toujours automatiquement membres de l'association des juges de l'Ontario et ne paient pas de cotisation. La motion, dans sa formulation actuelle, pourrait donner lieu à l'interprétation selon laquelle ces juges doivent payer une cotisation à l'ACJCP. Elle suggère un « amendement amical » à la motion afin qu'il soit clair que les juges qui ne paient pas de cotisation ne sont pas tenus de payer de cotisation à l'ACJCP. L'amendement proposé consisterait à insérer les mots « les juges payant des cotisations » avant la partie de la motion concernant tous les autres juges.

Il est proposé par le juge Richard MacKinnon et appuyé par la juge Sandra McBride que, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2019, la cotisation payable par chaque juge à temps plein passe à 300 \$ (au lieu de 200 \$ actuellement), et que la cotisation payable par toutes les autres catégories de juges payant des cotisations passe à 75 \$ (au lieu de 50 \$ actuellement).

Motion adoptée à l'unanimité.

## **3. ARTICLE DE RECHERCHE À PRÉPARER PAR M. PAUL THOMAS (Ph. D.)**

Au cours de la réunion du conseil d'administration, le juge John Maher a expliqué comment, en compagnie de Susan Dawes, il avait rencontré à ses propres frais un politologue réputé de l'Université du Manitoba, M. Paul Thomas. Il existe très peu de recherches universitaires dans le domaine de la détermination de la rémunération des juges. Cela est probablement dû à un manque d'intérêt vis-à-vis de ce domaine. Lors de sa rencontre avec le juge Maher et Mme Dawes, M. Thomas avait indiqué qu'il était prêt à entreprendre ce type de recherche, mais qu'il souhaitait être rémunéré pour cela. M. Thomas a présenté une proposition au juge Maher et à Mme Dawes.

Cette proposition est discutée lors du Forum des directeurs. Les directeurs sont d'avis qu'il est important que cet article soit publié afin de pouvoir susciter un examen approprié par les pairs. Nous sommes d'avis que si M. Thomas ne peut pas le publier (mais nous sommes convaincus, au vu de la réputation de M. Thomas, qu'il pourrait le faire), nous voulons nous réserver le droit de le faire publier. Nous voulons également qu'il soit clairement indiqué que l'ACJCP n'avait nullement influencé ni orienté les conclusions ou les résultats auxquels parviendrait M. Thomas.

Il est proposé par le juge Gary Cornfield, et appuyé par la juge Sandra Chapman, qu'un poste budgétaire supplémentaire soit autorisé dans le projet de budget distribué plus tôt, en vue de permettre à M. Paul Thomas de préparer l'article de recherche présenté dans sa proposition, pour un montant maximum de 15 000 \$.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité sous réserve des conditions suivantes qui doivent être signalées au bureau de direction :

- A. Le cadre de référence établit que l'ACJCP n'a eu aucune influence directe sur les conclusions de l'article.
- B. Il est important que cet article soit publié.

#### **4. DÉPENSES DU JUGE MAHER**

Il est proposé par la juge Martha Zivolak, et appuyé par le juge Pat Koskie, que l'ACJCP rembourse au juge Maher les frais de sa réunion avec M. Thomas au Manitoba. Tout le monde est en faveur de cela et la motion est adoptée à l'unanimité.

#### **5. COMITÉ SUR LA JUSTICE AUTOCHTONE**

Les directeurs approuvent que le Comité sur la justice autochtone/Indigenous Justice Committee soit désigné comité permanent et appuient en outre les objectifs dudit comité, tels que proposés par sa présidente, la juge Mélanie Roy.

Motion proposée par la juge Béatrice Clément et appuyée par le juge Jeff Lantz. Motion adoptée à l'unanimité.

#### **6. APPROBATION DU BUDGET RÉVISÉ**

Après la réunion du matin du conseil de l'ACJCP, le juge Joe De Filippis a distribué un budget révisé par courriel. Il assiste au Forum des directeurs et explique que la seule modification par rapport au budget distribué préalablement à la réunion était l'ajout d'une dépense de 15 000 \$ par le Comité sur la rémunération pour l'article qui sera préparé par M. Thomas.

Il est proposé par la juge Sandra Chapman, et appuyé par le juge Richard MacKinnon, que le budget révisé tel que présenté par le juge Joe De Filippis soit approuvé. Motion adoptée à l'unanimité.

#### **7. MÉDAILLE DE L'ACJCP**

Il est proposé par le juge Michael Cozens, et appuyé par le juge Ken Oliver, que la médaille de l'ACJCP soit attribuée à la juge Odette Perron en raison de sa collaboration exceptionnelle à l'ACJCP. Motion adoptée à l'unanimité.

## **8. PEINES MINIMALES OBLIGATOIRES (PMO)**

Les directeurs discutent de la question de savoir si le bureau de direction devrait aborder le sujet des PMO avec la ministre Wilson-Raybould lors de sa réunion avec elle le 23 avril 2018. Son parti a fait campagne en faveur de la réduction du nombre de ces peines. On s'inquiète du fait que les PMO peuvent être en conflit avec d'autres objectifs en matière de détermination de la peine et conduire à des résultats injustes. Les discussions ont porté sur la possibilité d'une exemption pour « circonstances exceptionnelles », mais ont ensuite évolué pour envisager si le fait d'accorder un plus grand pouvoir discrétionnaire aux juges en matière de détermination des peines pourrait permettre aux affaires d'être réglées plus rapidement et efficacement dans le système judiciaire. L'augmentation du pouvoir discrétionnaire pourrait aussi s'appliquer à des domaines autres que les PMO, tels que les ordonnances de mise en liberté conditionnelle. Le fait d'accorder davantage de pouvoir discrétionnaire judiciaire dans ces domaines contribuerait également à répondre aux objectifs de la Commission de vérité et réconciliation.

Il est proposé par le juge Richard MacKinnon, et appuyé par le juge Ken Oliver, que les directeurs incitent le bureau de direction à aborder la question de l'usage accru du pouvoir discrétionnaire des juges lors de la détermination des peines afin de promouvoir un système judiciaire plus efficace. Motion adoptée à l'unanimité.

## **9. DÉDUCTIBILITÉ DES COTISATIONS DE RETRAITE**

Le juge David St. Pierre signale que le montant de nos cotisations de retraite pouvant être déduit aux fins de l'impôt sur le revenu est soumis à une limite. Cela aboutit en fait à une double imposition, car ce sont des dollars après impôt qui servent à payer nos cotisations de retraite et nous sommes ensuite imposés à nouveau lorsque nous retirons cet argent. Cette limite n'a pas été augmentée depuis très longtemps. Tout le monde est d'accord pour que le juge St. Pierre rédige un document de référence à ce sujet, document qui serait soumis au Comité sur la rémunération pour examen.

## **10. MOTION D'AJOURNEMENT**

Il est proposé par le juge Jeff Lantz, et appuyé par le juge Ken Oliver, que la séance soit levée. Motion adoptée à l'unanimité à 14 h 03.